



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 12 juin 2015

### **Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 Secteur de Merdrignac**

#### **Comité de suivi des études du 12 juin 2015**

**La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif majeur de l'État et de la Région Bretagne qui mobilisent d'importants moyens financiers au service de cette ambition.**

Cet objectif prioritaire, inscrit dans le *Pacte d'Avenir pour la Bretagne*, s'est traduit par l'inscription, dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, de près de 237 M€ de crédits (dont 145 M€ pour la partie costarmoricaine) pour terminer les travaux en cours, finaliser les projets, maîtriser le foncier nécessaire sur les sections restant à élargir et entamer des chantiers dans tous les secteurs, à l'exception de celui de Mûr-de-Bretagne<sup>1</sup>. Cela représente un effort financier sans précédent.

Pour faire le point sur l'avancement de cette ambition dans le secteur de Merdrignac, Pierre Lambert, Préfet des Côtes d'Armor, et les représentants de la Région Bretagne, ont réuni, vendredi 12 juin 2015 à Merdrignac, le comité de suivi des études de ce projet. Cette instance réunit l'État, le Conseil régional, le Département des Côtes d'Armor et associe notamment les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et les associations de protection de l'environnement, pour permettre la bonne information de tous en continu.

#### **Un projet pour le Contrat de Plan État Région 2015-2020**

Le projet d'aménagement au niveau de Merdrignac, qui concerne deux sections pour un total d'environ 9 km, est étudié depuis septembre 2013. Il s'est traduit par l'inscription d'une enveloppe de 30 M€ de crédits au nouveau CPER 2015-2020, prise en charge à 50 % par l'État et à 50 % par la Région. Ce montant permettra de réaliser les études, procédures et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'ensemble des deux sections, et de mener les travaux de l'une des deux sections.

#### **Choix d'une variante après concertation publique**

L'État, maître d'ouvrage du projet, a présenté aux membres du comité de suivi le bilan qu'il tirait de la [concertation publique](#), menée entre le 26 janvier et le 20 février 2015, et qui avait porté sur le choix des variantes de tracé à retenir et approfondir.

---

<sup>1</sup> Sur ce secteur, la prise en compte d'enjeux multiples ne permettra pas un engagement des travaux à horizon 2020.

#### **Contacts presse :**

**Préfecture des Côtes d'Armor :** Frédéric MIGNAN - 02 96 62 43 02

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne**

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

**Conseil Régional :** Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

Au vu des nombreux avis recueillis et des éléments du dossier, il est décidé de poursuivre le projet :

- en section ouest, sur la base de la variante C : cette variante passe au Nord de la RN164 actuelle, en contournant le hameau de Kernué par le nord, passant entre les hameaux de la Métairie Neuve et Beausoleil, avant de rejoindre la voie actuelle au niveau du hameau du Champ Mirobé. au sud du hameau de la Croix du Taloir. La fin du tracé suit la voie existante jusqu'à son raccordement à la section déjà aménagée à 2x2 voies.
- en section est, sur la base de la famille de variantes 4 : cette famille de variante 4 longe la lisière sud de la forêt de la Hardouinais avant de traverser la RN164 à l'ouest du hameau des Gautrais pour passer ensuite au nord de la zone d'activités avant de se raccorder à la section déjà aménagée à 2x2 voies, à l'est de Merdrignac

Par ailleurs, au regard des diverses propositions constructives émises pendant la concertation, la DREAL a étudié, comparé et présenté au comité de suivi diverses solutions d'ajustement du projet (qui concernent le tracé des variantes 4 ou la conception de l'itinéraire de substitution pour les véhicules lents). Le comité de suivi a salué la prise en compte des demandes et les échanges se poursuivront sur la base des études de la DREAL pour finaliser au mieux le tracé.

### **La poursuite du projet**

Les phases d'études à venir visent à affiner le tracé et à définir les diverses mesures d'accompagnement du projet (protections phoniques, insertion paysagère, rétablissements agricoles...) en vue d'élaborer l'étude d'impact du projet.

Le comité de suivi a pris note du calendrier prévisionnel, dans l'objectif de parvenir à une mise à l'enquête publique tout début 2017.

### **Contacts presse :**

**Préfecture des Côtes d'Armor :** Frédéric MAIGNAN - 02 96 62 43 02

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne**

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

**Conseil Régional :** Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57